

[← Retour Recherche](#)

ENSEIGNANT DISCIPLINE "Théâtre"

Offre n° [O070210700352654](#)

Publiée le [13/07/2021](#)

Synthèse de l'offre

Employeur	Syndicat Mixte pour le fonctionnement de l'École Départementale de Musique de la Haute-Saône 23, rue Lafayette 70000 VESOUL
Département de travail	Haute-Saône
Poste à pourvoir le	01/09/2021
Date limite de candidature	14/08/2021
Type d'emploi	Emploi permanent - création d'emploi
Nombre de postes	1
Ouvert aux contractuels	Oui, sans exclure les candidatures de fonctionnaires (Art. 3-2 loi 84-53) ?

Détails de l'offre

Famille de métier	Culture > Enseignement artistique	Grade(s) recherché(s)	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
Métier(s)	Enseignant ou enseignante artistique		

Descriptif de l'emploi

Travail en salle de cours

Déplacements possibles en fonction des lieux d'activités (locaux mis à disposition : écoles primaires, centres culturels, etc.)

Cours sur l'ensemble du territoire de rayonnement de l'École Départementale de musique de la Haute-Saône

Horaires de travail variables du lundi au samedi (exceptionnellement activités le dimanche) principalement le soir selon l'emploi du temps de l'année scolaire en cours.

Contraintes de congés à prendre sur le calendrier scolaire de l'Académie de Besançon

Temps de travail : 10 heures hebdomadaires

Déplacement d'activités : possible sous réserve d'une autorisation spéciale dans certaines conditions et sous réserve d'un accord préalable de la direction

Habilitation, permis : permis B

Disponibilité, mobilité

Respect de la déontologie de l'enseignement et sens du service public

Responsable hiérarchique : Directeurs de secteur et Directeur pédagogique

Missions

Collaborer à la création de la nouvelle classe de théâtre au sein de l'école départementale de musique de la Haute Saône.

Collaborer avec les autres classes et départements pédagogiques afin d'inscrire la formation des élèves et votre action dans une dynamique transversale.

Assurer le suivi pédagogique et l'orientation des élèves.

Contribuer au développement de la pratique théâtrale au sein de l'établissement et sur le territoire en inscrivant votre action dans une dynamique de réseaux.

Collaborer aux dispositifs et projets relevant de l'Education Artistique et Culturelle.

Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif .

Conseiller les élèves et les accompagner dans leur orientation .

Définir les compétences à acquérir par cycle dans le respect des textes en vigueur .

Participer à la vie culturelle et artistique du service (dans et hors les murs) .

Conduire des projets pédagogiques et culturels à dimension collective .

Avoir un contact écrit et oral avec les parents d'élèves .
Participer en tant qu'artiste interprète à la saison artistique de l'établissement.
Participer à l'élaboration du projet d'établissement.

Profils recherchés

Titulaire du Diplôme d'Etat ou équivalent
Artiste-interprète faisant preuve d'une pratique théâtrale soutenue.
Pédagogue confirmé-e sachant déployer une pédagogie adaptée à tous les profils d'élèves
Force de proposition en matière de pédagogie innovante et évolutive
Esprit d'initiative quant au développement de projets artistiques transversaux
Qualités relationnelles et capacité d'intégration dans l'équipe
Intérêt pour l'action et le développement culturel sur un territoire

Temps de travail Non complet, 10h00 hebdomadaire

Contact

Téléphone collectivité	03 63 52 85 03
Adresse e-mail	direction@edm70.fr
Lien de publication	www.edm70.fr
Informations complémentaires	<p>Merci d'adresser une lettre de motivation et CV par mail (direction@edm70.fr) ou par courrier.</p> <p>Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme Laurence MAHON, responsable administrative au 03.63.52.85.03 ou M. Philippe MICHELOT, Directeur pédagogique au 0363.52.85.04.</p>

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.